



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENEOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **SEJOUR « SKI » - ANNEE 2026**

N° de délibération : **2025-73**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	27	27	0	0	0

Rapporteur : **Jean-Michel VIART**

L'accueil de loisirs de mineurs souhaite organiser un séjour ski durant l'hiver 2026.

Comme les années précédentes, il est proposé de mutualiser ce séjour avec la MJC âgés de 12 à 18 ans.

Ce séjour serait organisé durant la semaine du lundi 16 février au dimanche 22 février 2026 et s'adresserait à un public **élémentaire de 6 à 11 ans pour l'ACM + ados de 12 à 18 ans de la MJC.**

Chaque structure prendra à sa charge les coûts inhérents à ses inscrits au séjour.

La formule du séjour prendrait la forme de :

- Hébergement en pension complète
- Les activités : pratique du ski et autres activités (autres activités : luge, petite randonnée, raquettes,
- Déplacement en grand bus

Contrairement aux années précédentes, le groupe se rendrait sur la station de MORZINE, skierait sur le domaine des portes du Soleil avec un hébergement au cœur de la station : le chalet de Oiseaux Bleu.

Chaque structure s'engageant par convention sur un nombre de jeune à inscrire et proportionnellement sur un nombre d'encadrant et pour l'ensemble du projet.

La structure porteuse de l'aspect financier de l'hébergement pour l'année 2026 serait la commune de Saint-Julien-les-Villas.

La structure garante de l'aspect pédagogique et des déclarations jeunesse et sport serait également pour cette année la commune compte tenu que l'année précédente ce fut la MJC.

Effectifs prévisionnels :

	Enfants (max par structure)	Animateurs/accompagnateurs
Saint Julien les villas	25	4
MJC saint Julien-les-villas	20	4
Bénévoles	/	2
TOTAUX	45	10

Il est proposé de déterminer les tarifs d'inscription à ce séjour de la façon suivantes :

	Coût séjour par enfant	Coût par enfant Familles Sancéennes	Coût par enfant Familles extérieures	Pourcentage coût familles sancéennes	Pourcentage participation Mairie familles sancéennes	Coût Familles extérieures
2024	455€	318€	455€	70%	30%	100%
2025	500€	350€	500€	70%	30%	100%
2026	610€	380€	610€	62%	38%	100%

Il est donc proposé un tarif de 380€ pour les familles sancéennes correspondant à env. 62% du coût du séjour et de 610€ soit 100% du coût pour les familles extérieures.

.../...

Les aides des partenaires sociaux pourront être déduit pour les familles éligibles.

La commission « Enfance » du 18.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances/Affaires générales » du 23.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL **à l'unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le projet de séjour ski ACM SJLV/MJC Saint Julien les villas et son organisation.
- **D'APPROUVER** le pourcentage de participation financière des familles pour ce séjour.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 08:34:39 +0200
Ref:9046038-13613866-1-D
Signature numérique
le Maire